



# Claudy DESOIL Rally

2 et 3 juin 2018

VISA ASAF n° 005

**EPREUVE OPEN (Ouverte aux étrangers)**

**ASBL Motor Union Yvo Grauls.**

N° D'ENTREPRISE : 413416176.

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

**Hall des SPORTS d'ERQUELINNES, Rue LIBOTTE MOZIN 1, 6560 Erquelinnes.**

## REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

### 1 - TIMING (Dates et heures)

- 10.04.18** Parution du Règlement Particulier (Voir Art.3.3.9. du RSG)
- 16.04.18** **Date de début des engagements** (Voir Art.3.3.9. du RSG)
- 02.05.18** **Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires »**  
(Art. 5 du RPR)
- 30.05.18** **12h00 Clôture de réception des engagements à droits simples**  
20h00 Attribution des numéros  
21h00 Affichage de la liste des engagés
- 02.06.18** 09h00 Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif  
(Licences, carte d'identité, permis de conduire, délivrance des TP  
(TP B, TP A4, TP A3)  
09h00 Distribution du road-book et des documents "assistance".  
09h10 Début des reconnaissances  
15h00 Clôture des inscriptions à droits majorés  
15h15 Fermeture des VA  
16h00 Ouverture des VT suivant timing de l'organisation.  
19h00 Fin absolue des reconnaissances  
20h30 Fermeture des VT  
21h00 Fermeture du secrétariat et de la permanence
- 03.06.18** 06h45 Réouverture du secrétariat et éventuelles VA et VT complémentaires  
07h10 Fermeture des VA et VT complémentaires.  
Ouverture du parc fermé de départ.  
07h25 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés  
08h00 Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture PH pour la boucle 1.  
**La 1<sup>ère</sup> Moderne partira 5' après la dernière PH.**  
11h02 Départ de la première voiture pour la Boucle 2  
14h04 Départ de la première voiture pour la boucle 3  
16h40 Départ de la première voiture pour la boucle 4  
**18h14** Arrivée prévue de la première voiture PH au Parc  
**30' après l'arrivée de la dernière voiture : affichage des résultats officiels.**  
**30' plus tard : officialisation des résultats.**  
**30' plus tard : proclamation des résultats et remise des coupes.**

## II - ORGANISATION

### **Art. 1 - Organisation**

L'ASBL M.U. YVO GRAULS organise, les 2 & 3 juin 2018, le 35ème **Claudy Desoil Rally**. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### Comité organisateur

•	Directeur de course	<b>Michel KIRSCH</b>	<b>Lic ASAF n° 267</b>
•	Directeur de course adjoint	<b>Alain JAUQUET</b>	<b>Lic ASAF n° 269</b>
•	Directeur de course Adjoint <b>(Au PC)</b>	<b>Steve JAUQUET</b>	<b>Lic ASAF n°301</b>
•	Directeur de course adjoint	<b>Cédric SMOOS</b>	<b>Lic ASAF n° 857</b>
•	Directeur de la sécurité	<b>Eddy LIMBOURG</b>	<b>Lic ASAF n° 311</b>
•	Directeur de la sécurité adjoint	<b>Damien CLARISSE</b>	<b>Lic ASAF n° 269</b>
•	Directeur de la sécurité adjoint	<b>Laurent NICODEME</b>	<b>Lic ASAF n° 272</b>
•	Secrétaire du meeting	<b>Caroline BROUSMICHE</b>	<b>Lic ASAF n° 275</b>
•	Secrétaire du meeting adjoint	<b>Sandra MARY</b>	<b>Lic ASAF n° 317</b>

#### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

##### **Collège des Commissaires Sportifs**

Président	Laurent WALBRECQ	Lic ASAF n° Ht 022
Membres	Pierre VANDERLIN	Lic ASAF n° Bt 113
	Michel ROQUET	Lic ASAF n° Na 951

##### **Collège des Commissaires Techniques**

<u>Président</u>	Georges GILBERT	Lic ASAF n° Na 973
<u>Membres</u>	Alain BERNARD	Lic ASAF n° Na 965
	Fabian TOUNAY	Lic ASAF n° Ht 231
	Pierre TOURNAY	Lic ASAF n° Ht 865
	Jean-Claude LEMMENS	Lic ASAF n° Lg 467
	Patrick DENEUFBOURG	Lic ASAF n° Ht 226
	Didier DERENNE	Lic ASAF n° Na 881
Réserve :	René LEJEUNE	Lic ASAF n° Ht 227
Stagiaire :	Franz DENEUFBOURG	Lic ASAF n° Ht 241
<u>Secrétaires</u>	Katia LEMANS	Lic ASAF n° Na 902
	Marie-Luce CATOUL	Lic ASAF n° Na 964
<b>Inspecteur "Sécurité "</b>	Daniel GREUSE	Lic ASAF n° Ht 209
<b>Observateur ASAF</b>	Noël GEILENKIRCHEN	Lic ASAF n° Lg 443

#### Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

<b><u>Relation concurrents</u></b>	Patrice BRECHT	Lic ASAF n° Ht 266
	Philippe DOHY	Lic ASAF n° N 926

#### **Chefs de sécurité des EC :**

Mickaël Joniaux, Lic n° 20269 - Frédéric GOBEAUX, Lic n° 20466 - Didier DEJASSE, Lic n°21798  
- Fred TANNIER, Lic n° 20523

#### **Responsables des EC :**

L. Joniaux, Lic 367 - L. Modave, Lic 653 - Ch.CAREME, Lic 872, Ch. LECHIEN Lic 326

#### **Secours médicaux**

Equipe médicale : CRS. Ambulances : PARAM SERVICES Nombre : **5**

## III - MODALITES GENERALES

### **Art. 2 Eligibilité**

Le **Claudy Desoil Rally** est une épreuve de rallye type B (voir "Avant-propos" et Art 26 du RPR) comptant pour les championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles, les championnats des CSAP de Hainaut, de Brabant Fr et de Namur, le «Challenge Bruno Thiry», le Challenge "Le Bourlingueur" de l'ASAF, le Challenge C.S.A.P.H, le "Prov'historic Masters Challenge" de l'ASAF et la Corsa Cup.

### **Art. 3 Admission des véhicules**

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1, 2, 3, et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH/SR. **(Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR)**

### **Art. 4 Description Parcours**

- 3 boucles identiques d'une longueur de **66.1 Kms** et une dernière boucle **de 53.6 Kms**

- Pour les **3 premières boucles**, 5 sections et 4 ES de classement (ES). 3 ES en ligne, 1 ES show !
  - Pour la **boucle 4**, 3 sections et 2 étapes de classement (ES). 1 ES en ligne et 1 ES show !
- |         |                  |                |                  |
|---------|------------------|----------------|------------------|
| EC. 1 : | <b>8.500 Km</b>  | Etape en ligne | (100% asphalte)  |
| EC. 2 : | <b>14.400 Km</b> | Etape show     | (93% asphalte)   |
| EC. 3 : | <b>8.900 km</b>  | Etape en ligne | (100% asphalte)  |
| EC. 4 : | <b>4.000 km</b>  | Etape en ligne | (100% asphalte), |
- Total (Div 1234) : **252.1 Kms**, dont **130.3 Kms** d'EC, 97% asphalte.

**Les concurrents de la Division Prov'Historic parcourront la totalité des 14 ES de l'épreuve et partiront avant les DIV 1234 !**

## **Art 5 Procédure d'engagement**

### **5.1. Procédure : Attention, un bulletin incomplet ne sera pas enregistré !**

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des Licences » de l'équipage DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le **16 avril** et, au plus tard, le 30 mai avant 12 H 00, à Michel KIRSCH, 263 Rte de Mons 6560 Erquelinnes.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt au plus tard, le mercredi 30 mai 2018 à 12 heures.** (Attention aux délais bancaires)

**Banque ING : BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE61 3600 5608 6517. Intitulé : Motor Union Yvo Grauls/ Nota Desoil 18. Equipage : Nom du Pilote et Nom du Copilote, Div et Cl.**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 02 juin à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20%. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1. b.)

### **Photocopies des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (Pilotes et copilotes)

### **5.2. Nombre maximum d'engagés :**

**Le nombre de participants est limité à 140 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R** (voir Art 9.2 du RSG et Art 5 du RPR).

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 28 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 140 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG)

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2, du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur **avant le mercredi 2 mai 2018 à 12 heures.**

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### **5.3. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF)**

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **330 €.**

- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **380 €**

- Le droit d'engagement pour la **Div. Prov'Historic (PH)** s'élève à **300 €**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, y compris pour les Divisions « Prov'Historic » (Voir Art.5, du RTG)

### **5.4. REMBOURSEMENTS :**

#### **1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint**

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- ▶ a- Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.

- ▶ b- Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

## 2. Remboursement en cas d'annulation

- ▶ En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- ▶ Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- ▶ Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- ▶ Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

## 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve, **pour un cas de force majeure (à justifier\*) DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- ▶ a- Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- ▶ b- Remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples, mais avant l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

## 5.5. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu le 30 mai à 20 heures, au siège social de l'ASBL Motor Union Yvo Grauls, 263 rte de Mons, 6560 Erquelinnes. 071/558588. Permanence jusqu'à : 22 heures.

Les numéros en division 1, 2, 3, et 4, seront attribués de 1 à 200 ; en division PH – SR, de 201 à 250 ; en division PH – Classic, de 251 à 299.

## **Art. 6 Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

### **A) Reconnaissance (voir Art 9. du R.P.R.)**

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 2 juin 2018 de 09h10 à 19h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

**Une réglementation interne sera distribuée aux concurrents le samedi 2 juin 2018 en même temps que le Road-Book.**

**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallies. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré. Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

### Identité et attributions des juges de faits :

Damien Clarisse, Michel BAERTS, Charles LECHIEN, Eddy LIMBOURG, Benoit BALIGANT et Michel KIRSCH seront affectés à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

Ils vérifieront également le respect ou le non respect des zones d'assistance, ainsi que l'utilisation des bâches imperméables.

### **B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)**

2 fois par boucle, ravitaillement officiel, à la Station TEXACO à Erquelinnes à l'endroit du parc d'assistance N° 1 et accessible durant l'ensemble de l'épreuve. Voir dans le Road-Book.

### **C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)**

**Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le Road-Book concurrents.**

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord seront autorisées. (Sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant auprès de la station-service autorisée par le présent règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION, tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

**En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

## **IV - CENTRE DE L'EPREUVE (PC rallye, voir plan d'accès)**

### **Art 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du R.P.R.)**

Situation du parc fermé de départ : Parking en face du **Hall des sports**, rue Libotte Mozin à 6560 Erquelinnes.

### **Art 8. Vérifications techniques (voir Art.3, du R.P.R.)**

Les VT préliminaires auxquelles seront soumises les voitures de **TOUTES les Divisions**, auront lieu le 2 juin 2018 à partir de **16 h 00**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » ou suivant le timing défini sur la feuille des renseignements de l'épreuve. **ATTENTION**, passage dans l'ordre des N°. Donc Div. 1234-PH

Emplacement : **Hall des Sports** à Erquelinnes, n° 1 Rue Libotte Mozin, Voir plan dans le Road-Book.

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (art.3.11 RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : au **Hall des Sports**, rue Libotte Mozin, n°1.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking à côté du Hall des Sports.

### **Art 9. Vérifications administratives**

#### **9.1. Contrôle administratif obligatoire**

**A l'étage du Hall des Sports**, rue Libotte Mozin, n°1 à Erquelinnes de **9h00 à 15h15**

**Documents à présenter :**

- **Carte d'identité**
- **Permis de conduire**
- **Licences « sportives » ASAF ou VAS valides et d'un niveau suffisant.**
- **TP-B, TP-A4 (50€), valable pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.**
- **Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.**

**AVERTISSEMENTS IMPORTANTS** : Seules, les licences VAS/ASAF ou les « TP - .. » ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient « OPEN » ou NON.

Ces Licences et « TP -... » étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'ETAT Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

**L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale ». Ces participants seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur demande d'engagement (Voir Art. 2.1, du RSG).**

**N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.**

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

## **9.2. Récupération des licences**

En cours d'épreuve :

Au secrétariat, situé à l'intérieur du **PC au Hall des Sports d'Erquelinnes**

En fin d'épreuve :

Au secrétariat, situé à l'intérieur du **PC au Hall des Sports d'Erquelinnes**

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, et jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé. Le préposé de la commission technique vérifiera l'extérieur des voitures dans le parc d'arrivée.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (voir Art. 2.2.12 du RPR).

## **V - DOTATION**

### **Art. 10 Proclamation des résultats**

- **10.1.** La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront **le Dimanche 3 juin 2018 sur le site du HALL des SPORTS** à la rue Libotte Mozin N° 1 à Erquelinnes, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

- **10.2.** Des trophées seront distribués successivement comme suit :

Trophée **FREDERIC CAPITE** à l'équipage classé, jugé le plus spectaculaire (Div. 1-2-3-4, confondues)

Trophée **JEAN BALIGANT** au 1<sup>er</sup> équipage classé avec une Renault en Div. 1-2-3, confondues

Trophée **CLAUDE DESOIL** au **copilote** de l'équipage classé ayant remporté le plus grand nombre d'EC en Div. 1-2-3, confondues

Trophée **CLAUDY DESOIL** au **pilote** de l'équipage classé ayant remporté le plus grand nombre d'EC en Div. 1-2-3, confondues.

Trophée **MARC PASCUAL** au Pilote le mieux classé, utilisant une « Propulsion », en Div. 1-2-3 confondues.

1<sup>ère</sup> dame du classement PH/SR

3 Premiers de la Division PH - S/R

1<sup>ère</sup> dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues)

Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18)

3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)

Première dame au classement général Div. 4

3 Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote)

3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes)

Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues

Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG – calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)

3 Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote)

5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et copilotes)

## VI – POINTS DE CONTACT

### **Art. 11 Permanences**

- Jusqu'au 2 juin 2018 à 9h00 heures Michel Kirsch, 263 Rte de Mons à 6560 Erquelinnes
- **071/558588 ou 0496/ 534269** - [kirschmich@gmail.com](mailto:kirschmich@gmail.com)
- Hall des Sports d'Erquelinnes, à la rue Libotte Mozin. 071/592563
- [www.yvoграuls.be](http://www.yvoграuls.be)
- A partir du samedi 2 juin 2018 à 9h00 heures **Hall des Sports**, rue Libotte Mozin, N° 1 à 6560 Erquelinnes. **071/592563**
- **Michel Kirsch, 0496/ 534269.**

### **Art 12 Tableau d'affichage**

Situation exacte : A l'intérieur du Hall des Sports et dans le Chapiteau sur le parking.

## VII – DIVERS

- A) Road-book assistance. Panonceaux « assistance » (Voir Art. 17. du R.P.R.)
- B) Programmes disponibles à partir du samedi 2 juin 2018 à 9h30 au Chapiteau situé sur **le parking du Hall des Sports.**
- C) Petite restauration sur place et dans le centre d'Erquelinnes.
- D) Hôtels et gîtes : Office du tourisme – [www.erquelinnes.be](http://www.erquelinnes.be)
- E) Site internet de l'organisation [www.yvoграuls.be](http://www.yvoграuls.be)

**ATTENTION, nouveau PC :** **Hall des Sports d'Erquelinnes**

**Rue Libotte Mozin, N° 1 à 6560 Erquelinnes. 071/592563**



## **VIII - APPROBATIONS**

### **Art 13**

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des Prescriptions ASAF 2018 seront d'application.

### **Art 14.**

Tous les cas non prévus au présent règlement, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- **Katty BARIO pour la CSAPH, Lic. Ht n°011, en date du 23 mars 2018**
- **Jean-Claude PUISSANT pour l'ASAF, Lic : Na 957, en date du 05 avril 2018.**

**La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Daniel GREUSE, Lic Ht 209 en date du 14 mars 2018.**

<b>Club organisateur : ASBL Motor Union Yvo Grauls</b> <b>Epreuve : Claudy Desoil Rally</b> <b>Date : 2 et 3 juin 2018</b>	<b>N°</b>
Bulletin d'inscription à renvoyer du 16 avril au 30 mai 2018 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT) à <b>Michel KIRSCH, 263 Route de Mons, 6560 ERQUELINNES</b>	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
<b>Engagement reçu *</b>	<b>Paiement reçu *</b>	<b>Ordre d'inscription*</b>	<b>Division*</b>	<b>Challenge B. Thiry <input type="checkbox"/></b> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)
Le .... / ..... / .....	Le .... / ..... / .....		<b>Classe *</b>	

<b>PILOTE/CONDUCTEUR</b> (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Je, soussigné, (pilote)			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
..... / « ..... »		.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...			
Code postal : ..... Localité : .....			
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....			
<b>ASAF</b>	<b>VAS</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		<b>Ecurie</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	.....	.....

<b>COPILOTE/PASSAGER</b> (remplir en caractères d'imprimerie, svp)			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
..... / « ..... »		.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...			
Code postal : ..... Localité : .....			
Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....			
<b>ASAF</b>	<b>VAS</b>	<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		<b>Ecurie</b>
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	.....	.....

**VEHICULE :** Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....  
 Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : .....cc

DIVISION	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3
	(0 à 1400 cc) Min. A4	(+ de 1400 à 2000 cc) Min. A4	(+ de 2000 à 3500cc) Min. A3	
CLASSE	Division 2	Division 3	Division 4	
	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3
	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 cc à 3500 cc) Min. A3
	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc, non limités si moteur/culasse origine – si pas limités à 3500 cc) Min. A3	Classe 15 (=Div1 ou Div 2 de + de 3500 cc en pneus tourisme) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 cc à 3500 cc) Min. A3
	Division PH Classic	Division PH S/R		
	Classe 16 (de 0 à 1600 cc) Min. A4	Toutes Cylindrées Min. A3 (Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4

**Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".**

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le .... / ..... / ..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

**Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)**

**EPREUVE : Claudy DESOIL RALLY**

Date : 2 et 3 juin 2018

N° :

### VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

#### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Si pseudonyme : « ..... »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

#### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Si pseudonyme : « ..... »

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

#### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

#### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité		
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)	
Casque/ HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	<b>Commissaire Technique</b>	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	<b>Nom/Cachet :</b>	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

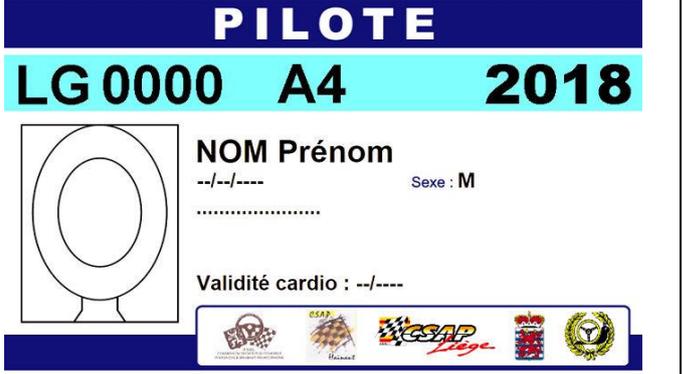
# Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

## Pilote :

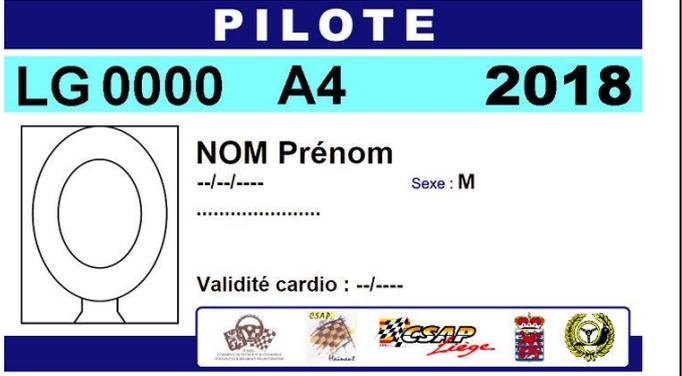
- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

**Claudy DESOIL RALLY 2018 - 2 et 3 juin**

Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2018	

## Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :
2018	

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances : .....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.**